

REGLEMENT DU COURS D'EDUCATION PHYSIQUE:

- Les élèves doivent **arriver à l'heure à l'école. La journée commence à 8h30.**
- Les cours sont obligatoires. **Toute absence doit être justifiée** soit par un mot (occasionnel) soit par un certificat médical. Quand l'élève est présent à l'école mais qu'il ne participe pas au cours, il doit venir **donner son justificatif lors de la prise des présences en début de leçon.**

Les présences à la piscine sont d'autant plus indispensables pour un bon suivi de l'apprentissage...

- L'élève doit **avoir son équipement** en ordre et complet à chaque leçon. **ATTENTION ! Aucun appel ne sera passé de la part de l'école pour demander de ramener un sac oublié à la maison !**

Pour la gymnastique : short ou legging bleu ou noir, t-shirt de l'école ou uni, baskets, longs cheveux attachés, bijoux enlevés.

Pour la piscine : prévoir des vêtements faciles à mettre et à enlever !!! Maillot (pas de short ni de bikini), bonnet obligatoire pour les filles, essuie, une pièce d'un euro (ou un jeton identique) pour les élèves à partir de la quatrième primaire (caution pour les casiers).

Remarque :

A la piscine, en fonction du timing, du comportement des élèves, et seulement à partir de la 5ème année, il sera ou non possible d'acheter des bonbons et cela à la convenance du professeur.

Pour le vélo :

N'hésitez pas à glisser un pull, une paire de baskets et des vêtements un peu plus chauds pour pouvoir continuer l'apprentissage du vélo en cas de temps sec. Un document spécifique est joint pour le vélo.

- **Le respect est primordial** : respect du professeur, des consignes, des autres et du matériel.

Il est strictement **interdit de manger et de boire** (sauf de l'eau) dans la salle de gymnastique.

L'accès à la salle de gymnastique est formellement interdit sans la présence d'un enseignant.

Pour tendre vers une autonomie des enfants dans les vestiaires et vu le nombre d'élèves, nous demandons aux parents d'apprendre à leur enfant à faire leurs lacets, et ce, dès la 1ère année.

- L'élève sera évalué sur son équipement, son comportement, ses capacités, son évolution, sa motivation, son implication et ce à chaque leçon.
- Les professeurs d'éducation physique sont à votre disposition tout au long de l'année. Un professeur de gym sera présent tous les jours entre 8h10 et 8h30. Les rencontres peuvent également se faire sur rendez-vous via le journal de classe.

Signature des parents:

Signature de l'élève :

Les professeurs d'éducation physique.